



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 30 novembre 2017 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 21 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller numéro #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

ABSENT :

Monsieur Emmanuel Bernier, Conseiller au # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(1) Personnes est présente à la séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 21 h 00. Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1711-24

Il est proposé par Madame Rose Lagacé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Mise à pied employés municipaux**
- 4. Engagement des employés municipaux hiver 2017- 2018**
- 5. Réparation garde – fous route Centrale (Cote à Félix)**
- 6. Chemins d'hiver 2017-2018**
- 7. Période des questions**
- 8. Levée de la séance extraordinaire**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Mise à pied employés municipaux

RÉSOLUTION 1711-25

Il est proposé par Monsieur Normand Lévesque et unanimement résolu de faire parvenir un avis de licenciement avec préavis d'une semaine afin de mettre à pied Madame Nancy Savard pour la semaine qui se terminera le 9 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Engagement des nouveaux employés municipaux

RÉSOLUTION 1711-26

En conséquence du refus de Messieurs Caron et Michaud à titre d'employés municipaux hiver 2017-2018, de signer leur contrat de travail pour l'hiver en raison du montant salarial inclus dans la résolution 1711-20.

Il est proposé par Monsieur Gilles Rioux et unanimement résolu d'engager Monsieur Dave Caron à titre d'employé municipal pour la période hivernale du 3 décembre 2017 au 14 avril 2017 au taux hebdomadaire de 950.00\$ brute (neuf cents-cinquante dollars) et d'engager Monsieur Gilles Michaud titre d'employé municipal pour la période hivernale du 3 décembre 2017 au 31 mars 2017 au taux hebdomadaire de 950.00\$ brute (neuf cents-cinquante dollars)

Il est résolu d'engagé au choix du Conseil municipal un 2^e conducteur de machinerie lourde afin de seconder Monsieur Clément Gauthier pour la période du 15 au 28 avril et de le rémunérer à l'heure.

Le vote est demandé par Madame Julie Michaud

Pour

Monsieur Gilles Rioux
Madame Guylaine Ouellet
Madame Rose Lagacé
Monsieur Normand Lévesque

Contre

Madame Julie Michaud

Adoptée à la majorité des conseillers présents

5. Réparation garde – fous route Centrale (Cote à Félix)

RÉSOLUTION 1711-27

En conséquence de l'incident survenu sur la Route Centrale dans la Côte à Félix, le ou vers 17 novembre 2017, les garde – fous ont été déplacés.

Il proposé par Madame Julie Michaud, de procéder à l'achat trois murs de type Jersey, une barrière en béton utilisée pour minimiser les dommages au véhicule en cas de contact accidentel, tout en empêchant sa traversée en cas de collision frontale. Les murs Jersey servent de barrières de sécurité ou de protections temporaires au coût unitaire approximatif de 750.00\$ (sept-cent-cinquante dollars) plus taxes, livraison, transport et installation à l'aide d'un loader, .le plus rapidement. Un travail de préparation du terrain sera exécuté par les employés municipaux et la machinerie disponible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. Entretien chemin d'hiver

RÉSOLUTION 1711-28

Toutes les mêmes routes, rangs et chemins seront entretenus par la municipalité que ceux des dernières années.

Il est proposé par Monsieur Normand Lévesque, d'entretenir les routes, rang et chemins suivant :

La Route Centrale à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Léandre dans son intégrité ;

Le 6^e Rang Ouest et Est à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Léandre dans son intégrité ;

Le 7^e Rang de la Rue de L'Église jusqu'au 3188. 7^e Rang, matricule 9597-01-5025

Le 8^e Rang Ouest jusqu'au 2835, 8^e Rang, matricule 0099-26-6813

Le 8^e Rang Est jusqu'au 2772 8^e Rang Est, matricule 0101-62-6535

Le 9^e et 10^e Rang Ouest jusqu'au 3617, 9^e et 10^e Rang

La Route Levasseur toute entretenue au complet

La Route du Peindre toute entretenue au complet

La Route des Érable jusqu'au 2901 route des Érables, matricule 0197-30-9080

Le 10^e Rang E jusqu'au limite de la municipalité de Saint-Léandre

La Route Blouin toute entretenue au complet

La Route Simoneau toute entretenue au complet

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. Période des questions

Aucune question lors de la période des questions

8. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1711-29

Il est proposé par Madame Julie Michaud et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 30 novembre 2017 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.